

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3680

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Bron - Vénissieux - Lyon**

objet : **Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burrucand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3680

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Bron - Vénissieux - Lyon
objet :	Lutte contre la maladie de Lyme - Attribution d'une subvention à VetAgro Sup pour l'étude sur la présence des tiques dans les parcs de Lacroix-Laval, Parilly et Tête d'Or en partenariat avec la Ville de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La maladie de Lyme est une maladie transmise à l'homme par les tiques présentes dans le milieu naturel. Le nombre de nouveaux cas est estimé à plus de 50 000 par an en France. Avec le lancement en 2016 du "plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques" par le Ministère des affaires sociales et de la santé, les collectivités territoriales sont confrontées à une demande croissante d'évaluation du risque d'exposition aux tiques et aux agents pathogènes qu'elles transmettent.

Sur le terrain, des demandes d'usagers sont formulées pour la mise en place d'information sur les méthodes de prévention limitant l'exposition. De plus, les agents travaillant dans les espaces verts peuvent être également concernés par le risque de contracter la maladie. Il est donc de la responsabilité des collectivités de prendre les mesures nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Le laboratoire de parasitologie de VetAgro Sup, situé sur le campus universitaire de Marcy l'Etoile, s'est saisi du sujet et a proposé à la Métropole de Lyon et à la Ville de Lyon de mener une étude visant à estimer l'abondance des tiques dans les parcs urbains et péri-urbains gérés par la Métropole et la Ville de Lyon. Les sites ont été choisis en corrélation avec leur forte fréquentation par le public. Les études menées se feront dans les parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly, dans le parc municipal de la Tête d'Or incluant l'espace du Brétilot situé le long du Rhône, à proximité de la Tête d'Or.

Le projet, intitulé ERATIQ, propose un protocole qui s'articule autour de 5 axes :

- collecter des tiques dans les 3 sites identifiés sur la période d'activité et d'exposition humaine maximale (avril à octobre),
- identifier les zones préférentielles de développement des tiques dans les parcs urbains et péri-urbains en fonction du type de végétation en présence (forêts, lisières de forêt, pelouse, prairies, etc.),
- confronter ces observations aux données de densités d'ongulés sauvages (favorables à la présence de tiques) susceptibles de fréquenter ces parcs et à la cartographie de l'occupation des sols (trames vertes),
- estimer la présence d'agents pathogènes (bactérie de Borréliose de Lyme) dans les tiques collectées, sous réserve de financements suffisants. Les échantillons pourront être conservés pour mener les analyses dans le cadre d'une phase d'étude ultérieure,
- identifier les zones les plus à risque au sein des parcs, et réfléchir à l'interprétation de ces résultats au regard de la politique d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Pour mener à bien le projet ERATIQ, une convention de partenariat prévoit d'associer la Métropole, la Ville de Lyon, l'ARS et VetAgro Sup.

Il est proposé au Conseil de créer les conditions permettant à VetAgro Sup de réaliser son objectif d'étude scientifique en leur permettant l'accès au Domaine de Lacroix-Laval et au parc de Parilly, à la mise à disposition de moyens matériels et logistiques (installation et fournitures de données de stations météorologiques), à la mobilisation de personnels pour participer aux collectes de terrain, ainsi qu'à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Métropole au projet ERATIQ, proposé à l'initiative de VetAgro Sup, en partenariat avec la Ville de Lyon, l'ARS et VetAgro Sup,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de VetAgro Sup pour la conduite de l'étude,

c) - la convention à passer entre la Métropole, VetAgro Sup, la Ville de Lyon et l'ARS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette convention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O3131A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.